



## Le mot du Maire

Depuis plus de 4 ans, les élu(e)s des 25 communes de la Communauté de Communes Bretagne Romantique travaillent à l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

La construction progressive de ce PLUI avance par étapes, en trouvant des consensus avec les élus et dans la concertation avec des habitants qui ont été impliqués dans des comités citoyens. Le PLUI devait être arrêté début juillet par le Conseil Communautaire. Face à la remise en cause par les Personnes Publiques Associées (Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Chambre d'Agriculture.....), il a été préférable de repousser l'arrêt du projet. La méthode de calcul de la consommation d'espace à bâtir et le travail accompli en matière de préservation de l'environnement, de la biodiversité et de la ressource en eau nécessite des ajustements. Il faut donc continuer à travailler encore quelques mois afin d'être en compatibilité avec les documents d'urbanisme supérieurs au PLUI, que sont le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). La loi Climat et Résilience encadrant le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est une des réglementations qui doivent être prises en compte dans notre future PLUI. Les élus doivent s'y conformer dans leurs décisions et les marges de manœuvre sont étroites.

Notre commune est à l'heure actuelle soumise au Règlement National de l'Urbanisme (RNU). Dans les prochains mois, le PLUI harmonisera les règles de construction tout en prenant en compte notre environnement afin d'accueillir de

### Mairie :

14h-17h

mardi - vendredi

02 99 73 01 85

[mairiedelanrigan@orange.fr](mailto:mairiedelanrigan@orange.fr)

[https://www.facebook.co](https://www.facebook.com/Lanrigan)

[m/Lanrigan](https://www.facebook.com/Lanrigan)

[www.lanrigan.fr](http://www.lanrigan.fr)

### Permanence du

### Maire :

1<sup>er</sup> samedi du mois

9h-11h.

### Sommaire

Le mot du Maire 1

*CR conseil municipal*

*du 30/05/2023* 2

*du 11/07/2023* 5

*Infos Diverses* 5

*Lanri'Gallo* 9

### Évènements à

venir

16 SEPTEMBRE

**Fête du Patrimoine**

30 SEPTEMBRE

**Classe 3**

27 OCTOBRE

**Soirée Châteaux**

nouveaux habitants, de nouvelles activités économiques dans les conditions où nos ressources seront utilisées de façon raisonnées et durables. Nous ne pouvons plus consommer les terres agricoles pour la construction comme nous avons pu le faire depuis plus de 60 ans. Le règlement du futur PLUI aura une importance capitale face aux enjeux majeurs du dérèglement climatique. Afin de maintenir la dynamique de notre territoire rural et d'accueillir une population raisonnablement, il est nécessaire d'intégrer dans nos décisions publiques la limitation, puis l'arrêt de l'artificialisation des sols ainsi que la destruction de notre environnement.

Dans le courant de l'année 2024, le PLUI sera mis à l'enquête publique. Vous serez invité à prendre connaissance de son règlement et à donner vos avis, vos remarques, vos observations et d'éventuelles contre-propositions.

Je vous souhaite un bel été.

Sébastien DELABROISE

## Conseil Municipal du 30 mai 2023

### Cessions parts du capital de la SAS Lanrigan dans l'Vent

Monsieur le Maire lit au conseil municipal le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Malo, en réponse aux courriers du « Collectif Vent debout contre les éoliennes de Lanrigan ». Monsieur le Sous-Préfet a maintenu et assuré que les délibérations prises pour le projet éolien s'inscrivent bien dans le cadre légal, et de l'intérêt général qu'à souhaiter la municipalité depuis le début.

*Madame Magali COUVERT, Monsieur Marc HAMON et Monsieur Thierry GENU sortent de la salle pendant les discussions sur ce point de l'ordre du jour.*

Avant de traiter ce point du jour, l'ensemble des membres du conseil municipal indiquent qu'ils sont contre le fait que Mme Magali COUVERT, M. Marc HAMON et M. Thierry GENU quittent la salle, car le projet est d'intérêt général pour la commune, et qu'en aucun cas il ne peut être question de conflit d'intérêt. Ils ont tout à fait le droit de prendre part au débat.

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'accord de partenariat conclu par la Commune, la SEM ENERG'IV, ENERCOOP BRETAGNE et ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT, il est prévu que le collège d'actionnaires publics composé de la Commune et d'ENERG'IV réduise sa part de participation au capital au profit du collège « des initiatives coopératives ou citoyennes » composé à ce jour d'ENERCOOP BRETAGNE et d'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT.

Il est aussi prévu que la Commune cède :

- 74 actions à ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT (ou à sa filiale EnRcit) pour un montant de 11 100 € (soit 150 € l'action) ;
- 1 action à ENERCOPP BRETAGNE pour un montant de 150 €.

A l'issue de ces cessions, le capital de la société sera donc réparti de la manière suivante :

Commune : 225 actions

Energ'iv : 225 actions

EnRciT : 75 actions

ENERCOOP : 75 actions

*Madame Magali COUVERT, Monsieur Marc HAMON et Monsieur Thierry GENU, non présents, ne participent pas au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les actes et à procéder à toutes formalités nécessaires à leur exécution.

### **Participation cantine scolaire**

M. le Maire propose au conseil municipal de maintenir le calcul d'aide au ticket cantine de l'an dernier.

#### **Base de calcul :**

Prix du repas payé par la famille - prix du repas le plus bas pratiqué par les communes de Dingé ou de Combourg ou de l'école Saint Famille de Dingé.

**Montant de l'aide accordée par la commune :** 60% de la base de calcul

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte de maintenir le calcul d'aide au ticket cantine de l'an dernier.

### **Devis réparation de la cloche**

Le moteur de la cloche n°2 (Angélus) est à remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (2 abstentions), de retenir l'entreprise BODET pour un montant de 2 599,20 € TTC, compte tenu de ses qualités techniques et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

## **Achat de barrières de sécurité**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acheter des barrières de sécurité à l'entreprise KGMAT pour un montant de 748,00 € HT.

## **Eaux & Vilaine – Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du programme de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest**

Vu les articles L.210-1, L.211-7 et L.215-14 du Code de l'Environnement ;

Afin de respecter les objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau, l'EPTB Eaux & Vilaine souhaite mettre en œuvre des actions de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO).

Le territoire de l'UGVO compte 31 masses d'eau cours d'eau et 6 masses d'eau plan d'eau. Seules 5% de ces masses d'eau sont en bon état écologique. Le non-respect des objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau est principalement lié à la qualité hydro morphologique des cours d'eau. En effet, le linéaire total de cours d'eau est de 2 526 km. Au regard du diagnostic réalisé sur la moitié d'entre eux, plus de 80% de ces cours d'eau ont un état hydro morphologique dégradé.

Pour atteindre les objectifs de bon état écologique, Eaux et vilaine souhaite mettre en œuvre des travaux de restauration ambitieux des milieux aquatiques, dont le but est d'obtenir des résultats significatifs sur la qualité physico-chimique et biologique de l'eau et/ou sur la qualité d'eau disponible dans les hydro systèmes. Ils se concentrent de plus prioritairement sur les cours d'eau des têtes de bassins versants (petit chevelu) qui jouent un rôle important en tant que zones de frayère pour les peuplements piscicoles, mais également vis-à-vis de la qualité de l'eau (zone d'épuration) et de la gestion des débits (zone de stockage en période de crues et de restitution en période d'étiage).

Les travaux de restauration des milieux aquatiques sont financés dans le cadre de ce contrat par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne, les Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor, le SMG Eau 35 et les EPCI situés sur le territoire de l'UGVO. Ils sont mis en œuvre avec l'accord des propriétaires riverains et des exploitants agricoles. Afin de pouvoir allouer des fonds publics sur des propriétés privées, Eaux & Vilaine a sollicité l'ouverture d'une enquête publique préalable à une déclaration d'intérêt général (DIG).

Une enquête publique a été ouverte du 9 mai 2023 (9h) au 9 juin 2023 (12h). Cette enquête concerne l'ensemble des communes situées sur le territoire d'intervention de l'UGVO soit 105 communes sur le Département d'Ille-et-Vilaine et 7 communes sur le Département des Côtes d'Armor.

La commune émet un avis favorable sur ces travaux.

## **Projet d'installation d'une station d'antennes relais**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise TDF recherchait une parcelle de terrain afin d'y implanter une station d'antennes relais.

Une parcelle située au clos de la Pifferie, au lieu-dit Les Rosais, a été retenue par l'entreprise TDF.

Ne pouvant intervenir sur ce projet (projet à l'initiative d'un propriétaire privé), Monsieur le Maire a organisé une réunion d'information qui a eu lieu le 19 juin dernier avec les riverains concernés.

## **Cimetière – Acquisition terrain**

Dans le cadre des futurs travaux du cimetière, il avait été constaté qu'une partie du terrain n'était pas communal mais appartient à la propriété du château.

Afin de pouvoir entreprendre les travaux, il convient donc de régulariser la situation et d'acquérir la parcelle nécessaire.

Le conseil municipal fait une proposition d'acquisition aux propriétaires au tarif conseillé par les services des Domaines.

Si la proposition est acceptée par les propriétaires, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer la vente par acte administratif, et donc à signer tout document relatif à cette affaire.

# Conseil Municipal du 11 juillet 2023

## **Acquisition Monobrosse**

Après avoir délibéré le conseil décide de faire l'acquisition d'une monobrosse avec tous ses accessoires auprès du fournisseur « Manutan » pour le nettoyage de la salle municipale pour la somme de 1 915,01€ TTC.

## **Acquisition Vidéo projecteur et écran**

Après avoir délibéré le conseil décide de faire l'acquisition d'un vidéo projecteur pour la salle André Leray avec le magasin GITEM Combourg pour un montant de 1 307,87€.

Le conseil demande à Monsieur le maire de faire une demande de devis pour l'acquisition d'un écran adapté car l'actuel est obsolète.

## Lessivage du sol de la cuisine de la salle des fêtes Contrat de maintenance – Dégraissage du système d'extraction des hottes de cuisine

L'entreprise RP Ouest de Miniac Morvan a été retenue pour le nettoyage et dégraissage des sols de la cuisine pour un montant de 480 €.

Un contrat de maintenance de dégraissage et nettoyages des ventilations extractions de la salle et des hottes de la cuisine pour un montant de 540€/an

## Infos Diverses

### Relais Bibliothèque



le SAMEDI  
de 10h30 à  
11h30

Fermé durant l'été  
Réouverture en Septembre

Pensez à vous inscrire, les bénévoles donnent de leur temps et nous souhaitons pérenniser cet accès à la culture pour tous !

### **NOUVEAUTES 2023 !**

**DES LIVRES SONT A VOTRE DISPOSITION POUR ETRE EMPRUNTES LE JOUR DE VOTRE PASSAGE**



## **A vos Agendas !**

### **Journée du patrimoine au château**

**Le 16 septembre 2023 avec le Groupe PAO BRAN, musique bretonne.**

### **Les z'amusous organise la tête de veau**

**Le jeudi 28 septembre 2023**

Prix du repas 24€

Inscription chez Annick Hamon avant le 15 septembre au 02-99-73-04-57

Rendez-vous à 12h devant la mairie pour le covoiturage.

**RETROUVAILLES DES CLASSES 3** prévue le **samedi 30 septembre 2023** (midi et soir) à la salle André Leray.

Inscriptions auprès d'Aurélié Siret 06 14 10 71 96

## **Noces de diamant**

Cette année Monsieur le Maire a eu l'occasion d'accueillir à la mairie deux couples Jeanine et Gérard, Yvette et Louis pour officialiser leurs 60 ans de mariage.



# Félicitations à vous

Lanri'Gallo

châqe ouézé chante les louanges de l'endret' où y pâsse la seson chaode.

Chaque oiseau chante les louanges de l'endroit où il passe la saison chaude.

ARRÊT

# Navettes estivales



## LANRIGAN Mairie

Départ : **14h10** - Retour : **17h45**

Jeudi et vendredi



### LIGNE 4

	Départ	Retour
Cuguen (Église)	13h40	18h15
Lourmais (Église)	13h50	18h05
Trémeheuc (La croix verte)	13h55	18h00
Saint-Léger-des-Prés (Mairie)	14h05	17h50
Lanrigan (Mairie)	14h10	17h45
Dingé (Église)	14h20	17h35
Combourg (Bd du Mail - Foyer Municipal)	14h30	17h25
Combourg (Avenue de la Libération)	14h35	17h20
Combourg (Piscine)	14h40	17h15
Combourg (Gare)	14h45	17h10

Du lundi 3 juillet au jeudi 31 août 2023

[navettes.bretagneromantique.fr](http://navettes.bretagneromantique.fr)



 **Bretagne  
Romantique**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RÉSERVATION OBLIGATOIRE LA VEILLE

- avant minuit sur l'appli ou le site web
- avant 17h (16h le vendredi pour le lundi) par téléphone au 02 99 45 23 45





# Solidaribus

Le Solidaribus, antenne mobile du Secours populaire français en Ille-et-Vilaine, arrive sur le secteur de la communauté de communes Bretagne Romantique ! A partir du vendredi 23 juin, les bénévoles de l'association tiendront des permanences mensuelles sur les communes de Meillac, Québriac et Pleugueneuc.

Inauguré en 2021, le Solidaribus a pour objectif d'aller à la rencontre des personnes en difficulté dans les communes rurales éloignées des lieux d'accueil habituels du Secours populaire pour leur proposer une solidarité de proximité :

- Un point d'accueil et d'écoute
- Une aide alimentaire et en produits d'hygiène
- Une aide aux démarches simples
- Une aide matérielle sur demande
- Une aide à l'accès aux vacances et aux loisirs
- Des livres en libre-service

Un vendredi par mois, les bénévoles du Solidaribus vous accueilleront :

- **À Meillac**, au mobil 'home « Le Cabanou » (route de Tressé) **de 10h30 à 12h**
- **À Québriac**, Salle annexe multi-accueil (rue de la Landelle) de **13h30 à 15h**
- **À Pleugueneuc**, dans la salle communale (place de la mairie) **de 15h30 à 17h**

Ces permanences auront lieu les vendredis 23 juin, 21 juillet, 18 août, 15 septembre, 13 octobre, 10 novembre et 8 décembre 2023.

Les aides du Secours populaire sont accessibles à toute personne en situation de précarité, avec ou sans orientation d'un travailleur social. Pour toute demande de renseignements ou pour prendre rendez-vous pour le prochain passage du Solidaribus, vous pouvez joindre le Secours populaire par mail à [solidaribus@spf35.org](mailto:solidaribus@spf35.org) ou par téléphone au 02 90 02 78 83.

*La prise de RDV est fortement conseillée et même nécessaire (notamment pour l'aide alimentaire et en produits d'hygiène).*

Le Secours populaire recherche également de nouveaux bénévoles pour contribuer à faire vivre la solidarité sur le secteur lors des passages mensuels du Solidaribus.



***L'organisation de ma JDC,  
maintenant c'est en ligne !***



**ma JDC.fr**  
Journée Défense et Citoyenneté



Mairie de Lanrigan

14h-17h

mardi - vendredi

02 99 73 01 85

mairiedelanrigan@orange.fr